

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D283

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011  
Compte rendu affiché le 30 septembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Rapport annuel 2010 du Grand Lyon

En application de la loi, le Grand Lyon, par l'intermédiaire de la Direction de la Propreté, a édité son rapport annuel pour l'année 2010 pour ce qui concerne le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif à l'environnement a été présenté au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon.

Une communication pour information au Conseil Municipal de chacune des communes membres doit être effectuée. Le rapport est principalement composé d'indicateurs techniques, financiers et de suivi sur l'activité du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI la présentation faite par Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000,
- VU le rapport annuel 2010 du Grand Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- **PREND ACTE du rapport annuel 2010 du Grand Lyon présenté en séance publique, par Monsieur le Maire, Conseiller communautaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 22 septembre 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/09/2011
- Publication ou affichage le 30/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 septembre 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.